

**ENTENTE RELATIVE À LA MODIFICATION DES DISPOSITIONS
NATIONALES DE LA CONVENTION COLLECTIVE**

INTERVENUE ENTRE

**LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DU SECTEUR DE LA
SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**

ET

**L'ALLIANCE DU PERSONNEL PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE
DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (APTS)**

NOVEMBRE 2011

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

Les dispositions nationales de la convention collective entrées en vigueur le 3 avril 2011 et liant,

d'une part,

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

et, d'autre part,

L'ALLIANCE DU PERSONNEL PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (APTS)

sont amendées de la façon suivante:

1. Le paragraphe 3.01 de l'annexe 6 « Conditions particulières aux personnes salariées travaillant dans une unité spécifique » est remplacé par le suivant:

3.01 Les établissements suivants sont visés par les dispositions de la présente annexe:

CAPITALE-NATIONALE (03)

- Institut de réadaptation en déficience physique de Québec;

MONTRÉAL (06)

- Centre d'hébergement des Seigneurs et Centre d'hébergement Yvon Brunet du Centre de santé et de services sociaux du Sud-Ouest-Verdun;
- Centre d'hébergement Paul-Gouin du Centre de santé et de services sociaux du Cœur-de-l'Île;
- Centre d'hébergement de Lachine du Centre de santé et de services sociaux de Dorval-Lachine-Lasalle;
- Centre d'hébergement de Saint-Laurent du Centre de santé et de services sociaux de Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent;

ESTRIE (05)

- Hôpital et centre d'hébergement Argyll du Centre de santé et de services sociaux - Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke;

LAVAL (13)

- Centre d'hébergement La Pinière du Centre de santé et de services sociaux de Laval;

MONTÉRÉGIE (16)

- Centre d'hébergement de Contrecoeur du Centre de santé et de services sociaux Pierre-Boucher.

La présente entente entre en vigueur le quatorzième jour suivant sa date de signature.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ, LE 18 novembre 2011.

L'ALLIANCE DU PERSONNEL
PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE DE LA
SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
(APTS)




Noëllaine Allard



Martine Robert

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION
DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX



Édith Lapointe



Gilles St-Georges